

# Informations aux visiteurs

## Renseignements utiles

### Tenue vestimentaire

Nous conseillons à nos visiteurs d'adapter leur tenue vestimentaire à la visite d'un centre de traitement des déchets et/ou d'un recy parc : bonnes chaussures, vêtements chauds le cas échéant, imperméable par temps de pluie...



### À votre arrivée sur le site

Une fois arrivé sur place, le responsable du groupe se présentera et demandera la personne chargée de guider la visite. Pendant ce temps, nous demandons au groupe de patienter dans le(s) véhicule(s).

### Parking pour le(s) véhicule(s)

Le guide indiquera au(x) chauffeur(s) du(des) véhicule(s) un endroit de stationnement adéquat.

### Visite avec des personnes à mobilité réduite

Si parmi les visiteurs une personne a des difficultés pour se déplacer, nous demandons aux accompagnateurs de prévoir une personne adulte chargée spécifiquement de son accompagnement. Il est en outre possible qu'une partie du circuit de visite ne soit pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

### Commodités

Nos sites d'activités industrielles ne disposent d'aucun espace permettant aux groupes de pique-niquer, se désaltérer ou manger. Veillez à organiser votre visite en conséquence.



### Assurance

Durant les visites, les participants sont couverts par l'assurance de l'établissement (l'organisation) demandeur.

### Fonctionnement des installations lors de la visite

Lorsqu'une visite est annoncée, les services d'IDELUX Environnement font le maximum pour que les installations soient en fonctionnement. Cependant, les contraintes d'exploitation sont parfois telles que les installations pourraient ne pas fonctionner. Les installations pourront tout de même être visitées.

## Mesures de sécurité

Nous demandons aux personnes qui vont accompagner les visiteurs d'informer ces derniers des consignes de sécurité suivantes :

- 1) La visite se fait en groupe compact, selon un parcours prédéfini, au pas.
- 2) Le port de chasuble haute-visibilité (fournie à votre arrivée) est obligatoire pendant toute la durée de la visite.
- 3) Il est interdit de quitter le groupe une fois la visite démarrée.
- 4) Il est interdit de toucher aux machines et au(x) tableau(x) de commande.
- 5) Il est interdit de fumer ou de produire toute flamme sur l'entièreté du site.
- 6) Il est interdit de manger ou de boire durant la visite.



## Règlement d'ordre intérieur

Toute personne accédant en groupe à un recy parc et/ou un autre site d'IDELUX Environnement est soumise aux prescriptions suivantes :

Les membres du groupe sont soumis à l'autorité de(s) l'adulte(s) qui les accompagne(nt), qui assume(nt) seul(s) la responsabilité de leurs agissements et de leur sécurité.

L'(les) accompagnateur(s) du groupe doit(vent) exercer son(leur) autorité sur celui-ci et faire respecter scrupuleusement toute injonction formulée par tout représentant d'IDELUX Environnement.

La visite du site doit se limiter au parcours indiqué par IDELUX Environnement. L'(les) accompagnateur(s) vérifie(nt) très régulièrement qu'aucun membre du groupe ne s'écarte de celui-ci et signale(nt) immédiatement toute défaillance.

En cas de blessure ou lésion, l'(les) accompagnateur(s) s'adresse(nt) immédiatement au guide d'IDELUX Environnement.

Le nombre de visiteurs renseigné sur le formulaire de demande de visite devra être égal au nombre de visiteurs présents sur le site.

En cas de non-respect d'une des mesures ci-dessus, ou du non-respect des informations reprises sur le formulaire de demande de visite, le guide de la visite peut annuler celle-ci sur le champ.

En cas de désintérêt de la part des visiteurs, IDELUX Environnement se réserve le droit de refuser toute demande provenant du même demandeur.

## Pour toute information complémentaire :

Réseau des conseillers en environnement : 063 231 987 (tapez 4)  
[reseau.conseillers.environnement@idelux.be](mailto:reseau.conseillers.environnement@idelux.be)